



Montréal, le 19 juin 2018

Monsieur José Oliveira
Président
Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN)
Unité Resto

OBJET : Dénonciations de pratiques dans le cadre des négociations collectives 2017-2018

Bonjour,

La présente est pour vous confirmer certains éléments de discussions dans le cadre des négociations collectives 2017-2018.

L'employeur confirme la dénonciation de la pratique en ce qui concerne le paiement automatique du 15% de pourboire par l'employeur sur les gratuités offertes aux clients.

Nous vous informons que dorénavant, l'employeur ajustera les pourboires sur les gratuités en fonction du pourboire du client.

Évidemment, si des difficultés devaient se présenter, nous ne manquerons pas d'en discuter dans le cadre d'un comité relations de travail.

Veillez agréer, Monsieur Oliveira, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice des ressources humaines,

Nadia Gauthier

Dénonciations de pratiques
Négociations collectives 2017-2018